

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner le Bill (271), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre et remplaçant son titre par "Loi sur la taxe d'accise" ".

Et pour informer le Sénat qu'elle a agréé l'amendement qu'il a apporté audit bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (264), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches sur les pêcheries", auquel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Haig, du comité permanent des Divorcés, a l'honneur de présenter les rapports dudit comité portant les numéros deux cent trente-six à deux cent soixante-deux.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier comme suit:

VENDREDI, le 27 juin 1947.

Le comité permanent des Divorcés a l'honneur de présenter son trois cent trente-sixième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Maud Mary Rose Denton, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, fournisseur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Denton, de la cité de Hull, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise des taxes parlementaires prescrites par la Règle 140, moins la somme de \$50.00, ainsi que la remise d'un excédent de paiement de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

VENDREDI, le 27 juin 1947.

Le comité permanent des Divorcés a l'honneur de présenter son trois cent trente-septième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Judith Bychowsky Sanders, de la cité de Montréal, province de Québec, gérante de bureau, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Theodore Herzl Sanders, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN T. HAIG,
Président adjoint.